

COMPE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 13 juin 2019, sous la présidence de M. DENEUBOURG Françoise, Première adjointe.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, PAIN, THOMASSE et MM. GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

Absent excusé : M. CORABOEUF Arnaud

Secrétaire : M. GROENEWEG

Début de la séance : 20 H 10

Madame DENEUBOURG ouvre la séance en annonçant la démission de deux membres du Conseil Municipal, à savoir Mme Clarisse GRAVELET le 16 mai 2019 et M Oscar DOS SANTOS le 10 juin 2019.

1- CONVENTION DE FAUCHAGE ET DEBROUSAILLAGE :

Suite au transfert de charge concernant la voirie, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais propose une convention d'entretien des accotements. Ne sont compris que les accotements des voiries en enrobé ou gravillon, soit environ 112 km 840.

Cette prestation est envisagée de la manière suivante :

- 1^{er} passage courant mai
 - 2nd passage sur juin/juillet
 - 3^{ème} passage fin août
- } 1 passe sur l'accotement (25 €/kml) soit 2821 € HT/passage

Un fauchage complet de l'ensemble de l'accotement + fossé sur 49 km doit être réalisé avant le 15 décembre. Celui-ci est estimé à 60 €/kml soit 2940 € HT

La commune peut alors utiliser son équipement pour réaliser cet entretien et bénéficier alors d'un remboursement du montant total de 11403 € HT, ou faire intervenir la CCCFG.

Le Conseil décide de reporter le vote sur ce point à la séance du prochain conseil municipal.

2- DECISION MODIFICATIVE :

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le budget 2019 :

Matériel informatique - acquisition de 2 tours

Dépense d'investissement	Compte 2183	+ 2900 €
Recette d'investissement	Compte 10223	+ 2900 €

Adopté à la majorité (7 pour et 1 contre)

Titre annulé sur exercice antérieur – location salle payée 2 fois en 2018

Dépense de fonctionnement	Compte 673	+ 150 €
	Compte 6161	- 150 €

Adopté à l'unanimité

3- DETERMINATION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2019-2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs 2018-2019 pour l'année 2019-2020, soit :

- Garderie matin : 2,00 €
- Garderie Soir (comprenant un goûter) : 3,40 €
- Cantine : enfant 3,70 €, enseignant 4,30 € et personne extérieur 6,00 €

4- NUMERUS CLAUSUS DANS LE DOMAINE MEDICAL :

La région Centre est une des régions les plus touchées par la désertification médicale. En effet le Loiret ne compte que 75 médecins généralistes pour 100 000 habitants.

Pour permettre l'augmentation du numérus clausus d'entrée en 2^{ème} année de médecine en région Centre, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de délibérer en faveur d'une requête au ministère de la santé.

Adopté à l'unanimité

5- QUESTION DIVERSES :

A- Mme DENEUBOURG a contacté la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Orléans afin de promouvoir notre zone d'activité. Elle a rencontré M RABIN et M DURAND (responsable Très Petites Entreprises) pour présenter le site et identifier les possibilités d'installation.
Un point doit être réalisé fin juin.

B- Mardi 26 février 2019, Mme DENEUBOURG, MM. SELSCHOTTER Sylvain et Bernard ont rencontré M. Baudet, chargé de mission au Conseil Départemental pour étudier les possibilités d'aménagement de sécurisation de la traversée du bourg du village (RD 56).
Un rapport d'analyse va être transmis aux membres du Conseil Municipal pour étude.

C- Projet parc éolien :
La zone déterminée par l'entreprise JPE n'est validée qu'à 75% car 2 propriétaires ont exprimé leurs refus.
Le SDIS 45 a, quant à lui donné un avis favorable au projet le 07 juin 2019.
La société JPE interviendra lors du prochain Conseil Municipal pour informer le Conseil de l'avancée de l'étude.

D- Plan Canicule :
Ce plan concerne 19 personnes âgées qui ont déposé un dossier en Mairie. Il s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre.

E- Plan Vigipirate :
Le pays est encore placé en vigilance renforcée pour risque d'attentat (menace élevée).
Cela reste valable du 07 mai 2019 au 19 octobre 2019.
Une attention particulière doit être apportée aux sites touristiques, aux événements estivaux, aux festivals et à la rentrée scolaire.

F- Boues station d'épuration

Pour garantir un bon fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées, une vidange du bassin de rétention est nécessaire tous les 2 ans. L'échéance arrive cette année et cette intervention va être gérée par la Chambre d'Agriculture.

G- Travaux :

- Toiture de la cantine scolaire : aucun recours n'est possible sur la garantie issue de la construction du bâtiment. Des devis sont attendus.
- Parking école : 80 % de subvention (35% DETR et 45% Conseil Départemental) sur un projet estimé à 47 000 €. Une réunion est à confirmer avec le Département.
- Cloches de l'église : une installation d'horloge électronique a été estimée à 1812 €. Ceci permettrait de sonner les heures de 9 heures à 19 heures tous les jours et d'activer le carillon. Les riverains de l'église seront sollicités pour répondre à un questionnaire relatif à la remise en service éventuelle de l'horloge et du carillon de l'église.
- Sécurité incendie : Les différents points d'eau répertoriés par le SDIS 45 doivent être signalisés. Cela représente un coût total de 1210 € pour 21 numérotations (16 poteaux, 4 bouches et 1 citerne).
- Voirie : Compte tenu de l'état de la rue de l'Eglise, La Communauté de Communes a estimé les travaux à 18 165 €. Les trottoirs et caniveaux restent à la charge de la commune pour un montant estimé à 6 015 €. Le solde restant à la charge de la Communauté de Communes.
- Tour Loiret : les bénévoles ont été remerciés de leur participation à la bonne tenue de cet évènement dans la commune.
- Fête du 6 juillet 2019 : des flyers vont être distribués. Le budget de 900 € doit couvrir les frais engagés.
- Un point est fait sur le fleurissement.
- Des problèmes sont régulièrement rencontrés sur le réseau informatique, ce qui handicape le secrétariat.
- Arrêt maladie Mme Virginie HOMMEY : après 2 arrêts d'une semaine et un arrêt de 15 jours, un arrêt d'un mois a été reçu. A la demande du maire, les clefs de la mairie ont été restituées par Mme HOMMEY. Pour assurer la continuité du service, le Conseil se pose la question d'une embauche en intérimaire. Il demande également que les primes de service ne soient pas versées au personnel pendant la période d'absence (à voir avec le Centre de Gestion).
M. Stéphane LOURDEL souhaite qu'un recadrage soit fait pour rappeler au personnel le sens de leurs missions.
Mme Annick PAIN demande si une sanction administrative peut être prise envers cette agent municipale qui n'effectue pas son travail correctement. En effet, les fautes constatées sont :

- Recensement militaire : le mot de passe permettant d'accéder au site a été changé sans indication dans le dossier. Deux relances par mail ont été faites par le centre du service national en date du 20 mai pour la déclaration du **1^{er} trimestre 2019** qui n'a pas été envoyée dans les délais.
- Un registre des délibérations doit être tenu depuis 2016 avec rétroaction jusqu'en 2011 : celui-ci est inexistant.
- 2 inscriptions sur la liste électorale n'ont pas été effectuées.
- Des déclarations préalables aux travaux (dont le délai est d'un mois), déposées par des administrés concernant une toiture et une piscine en Avril n'ont pas été envoyées pour instruction à la Communauté de Communes.

Quels sont les recours possibles ?

- Faut-il créer un règlement intérieur au sein de la collectivité ?

Fin de séance : 22 H 35.

Prochain Conseil Municipal le 18 juillet 2019 à 20 H 00.